

# actu **vérités**

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VERNIER

## Vernier se soucie de ses familles

*Quand bien même la commune dépense une somme conséquente pour accueillir près de 380 enfants par année dans trois institutions de la petite enfance, la situation est loin d'être satisfaisante. Ainsi, sur 234 enfants inscrits pour l'année 2003-2004 auprès du service communal ad hoc, seuls 130 sont certains d'obtenir une place. Un crédit a été voté le 3 février dernier par les élus afin d'ouvrir dès la prochaine rentrée une halte-garderie et un jardin d'enfants sur le site de la ferme Bourquin à Châtelaine. Par ailleurs, un projet d'une nouvelle crèche est en discussion avec les Services industriels de Genève. Reste que l'enjeu n'est pas uniquement quantitatif, mais aussi qualitatif.*



**Désormais nous vous informons des communications  
du Conseil administratif**

Edité par l'Administration  
municipale

Comité de rédaction :

M. Georges ZUFFEREY  
M. Jean-Claude STEVAN  
Mme Annette GIRARDOT  
Mme Malory MEX  
M. Serge GUERTCHAKOFF

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22  
Fax 022 306 06 21  
e-mail: m.mex@vernier.ch

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier  
tél. 022 306 06 06  
Fax 022 303 06 60  
Site Internet : [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch)

Prochain numéro:

Parution semaine du  
10 mai 2004  
Délai rédactionnel  
19 avril 2004

Journal tiré à  
15'600 exemplaires.

Imprimé par SRO-KUNDIG,  
sur papier couché mat 115 gr.

## Sommaire



© LDD

### Vernier se soucie de ses familles

P. 3

Les élus ont récemment voté la construction d'une halte-garderie et d'un jardin d'enfants sur le site Bourquin à Châtelaine.



© LDD

### Chèque service

P. 10

Grâce à cette nouvelle formule, disponible dès à présent à la mairie et dans les centres sociaux, déclarez vos emplois domestiques en toute simplicité.



© LDD

### Services communaux

P. 12

Comme chaque printemps, le Service des espaces verts organise sa journée et vous invite à participer au concours Vernier fleuri.

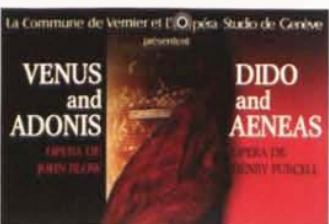


© LDD

### Vie associative

P. 22

Le groupe de rédaction des club d'aînés a été enquêter sur les EMS : leur coût, leur financement, leur fonctionnement, leur contrôle...



© Serge Jove

### Opéras baroques

P. 32

La commune et l'Opéra-Studio de Genève présentent deux opéras baroques au mois de mai à la salle des fêtes du Lignon.



# Vernier se soucie de ses familles

**V**oici deux ans déjà, la commune a finalement municipalisé les différentes institutions de la petite enfance (IPE) situées sur le territoire verniolan. Depuis lors, le service dirigé par Anne Etienne-Nagy tente de répondre au mieux à la demande de places supplémentaires sans cesse croissante.

Pour ce faire, Vernier a mis à disposition de plus grands locaux mieux adaptés à la situation et qui facilitent leurs accès aux familles. Les crèches Pamplémousse et Pop Corn ont ainsi fusionné pour s'établir dans les locaux de l'ancienne crèche Pop Corn qui ont été agrandis à cet effet. Cette nouvelle institution a été rebaptisée Espace de vie enfantine (EVE) du Lignon. Dotée de 105 places, elle accueille 155 enfants, ce qui en fait la plus grande IPE communale. L'EVE du Lignon est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h et ferme six semaines par an (quatre en été et deux à Noël). Elle est ainsi particulièrement bien adaptée pour les couples où les deux parents travaillent à plein temps.

Autre amélioration : la crèche et le jardin d'enfants des Avanchets sont désormais gérés par la même direction afin de faciliter la cohésion, la gestion et surtout l'accueil des parents.

## Récent vote

Enfin, dernier changement en vue : le 3 février dernier, le Conseil municipal a accepté par 31 voix et 5 abstentions un crédit de 4,17 millions de francs. Cet argent servira à construire un quart de groupe scolaire, une halte-garderie et un jardin d'enfants sur le site qui accueille la ferme Bourquin à Châtelaine.

Concrètement, il s'agit de quatre classes de 80 m<sup>2</sup> avec une salle de rythmi-

que, une salle des maîtres et une infirmerie. Il y a aussi un préau couvert qui pourrait être fermé et donner la possibilité de créer trois salles supplémentaires. A côté de cela, il y a la halte-garderie destinée à accueillir quatorze enfants âgés de 18 mois à 4 ans, ainsi qu'un jardin d'enfants pour dix-huit enfants (soit un gain de trois places par rapport au jardin d'enfants Casse-Noisette actuel).

Couplé à ce nouvel espace, un accueil inédit verra le jour dès la rentrée d'août 2004. Il permettra aux adultes s'occupant de l'enfant de venir jouer et passer du temps avec lui dans un lieu adéquat et convivial, sous l'œil averti d'une professionnelle qui sera à même

de répondre aux éventuelles questions en ce qui concerne l'éducation de l'enfant, son comportement, son développement, etc. «Il s'agit d'un premier pas dans le concept du soutien à la parentalité qui me tient à cœur», observe le maire Thierry Apothéloz, à la tête du dicastère en charge du Service de la petite enfance. «Je crois que les parents sont de plus en plus dépassés. Et non seulement avec les adolescents», constate l'élue socialiste.

## Subventions

Précisons que la commune touchera environ 1,05 million de francs de subventions cantonales (36%) sur les 3 millions du prix de l'école. Et Vernier



L'équipe du service de la petite enfance : Anne Etienne-Nagy, responsable; Christophe Bourriez, assistant administratif et Géraldine Peman, secrétaire.



pourra demander à la Confédération 5000 francs par place créée et occupée (pendant deux ans) et 2500 francs par place créée et non occupée. Cela représente encore environ 160 000 francs sur une année. Cette somme provient de l'enveloppe de 250 millions de francs votée par les Chambres fédérales.

Une aide cantonale pourrait aussi venir, mais pas cette année. En effet, la majorité des députés du canton (par 67 oui et 16 abstentions) ont voté le 14 novembre 2003 la loi 8952 sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée. L'Etat de Genève a promis une somme de dix millions de francs par année pour que cette loi ne reste pas un vœu pieu. Reste que le projet de budget 2004 n'a pas encore été adopté et que pour l'heure, vu la hauteur du déficit de l'exercice 2003, il n'est pas certain que les dix millions seront octroyés pour aider les communes à créer de nouvelles places d'accueil. Il faut dire que pour l'heure seules 14 communes sur les 45 que compte

le canton disposent de telles institutions. Outre Vernier, citons bien sûr la Ville de Genève, Meyrin, Onex, Versoix et Carouge, pour les principales.

La pénurie de places est d'autant plus forte que les écoles publiques genevoises n'accueillent pas les enfants de moins de 4 ans, ceci alors que chez nos voisins français les classes maternelles s'adressent aux tout petits de 2 ans déjà. Cela n'empêche pas ce pays de prévoir une enveloppe de 40 millions d'euros (soit environ 60 millions de francs) pour les projets de crèches d'entreprises.

### Projet avec les SIG

A Genève, rares sont les crèches ouvertes par des entreprises du secteur privé. Il existe un partenariat à Lancy entre la commune et Procter & Gamble, logique au niveau de l'image puisque cette entreprise est l'heureuse propriétaire de la marque Pampers.

Vernier va prochainement pouvoir elle aussi innover sur le terrain du partenariat, avec les Services Indus-

triels de Genève (SIG). En 2002, SIG avait effectué une étude interne, qui démontrait un fort intérêt pour la création d'une crèche d'une cinquantaine de places. SIG est désireuse d'établir un partenariat avec la commune, afin de réaliser une institution petite enfance sur son site du Lignon. Le partenariat est en cours de concrétisation.

### Les familles d'accueil

Vernier souhaite aussi développer des structures plus souples, plus légères, et donc moins coûteuses. Elle souhaite voir le nombre de familles d'accueil augmenter. Un projet de loi cantonal relatif à ce volet est en préparation. Une commission cantonale de la petite enfance a été mise sur pied, dans laquelle Anne Etienne-Nagy représente Vernier.

«Sur la commune, les familles d'accueil seront ensuite rattachées aux professionnels de la petite enfance, cela offrira ainsi une meilleure équité aux parents», analyse Anne Etienne-Nagy.





## Le Service de la Petite Enfance en quelques chiffres

- 89 collaboratrices et collaborateurs (dont 13 aides effectuant un stage), auxquels s'ajoutent une dizaine de remplaçantes payées en fonction des heures effectuées.
- 3 institutions
- 6 sites d'accueil pour les enfants
- 197 places à plein temps offertes
- 373 enfants inscrits au 1er mars 2004, dont 351 habitant sur la commune et 13 dont les parents travaillent sur la commune
- Au 1er mars 2004, le service avait 104 enfants en attente de trouver une place (150 lors de la rentrée 2003-2004)
- 11 restaurants scolaires (la cuisine centrale étant aux Avanchets)
- 580 repas distribués chaque jour
- un budget de 6,67 millions de francs pour la petite enfance et 954'410 francs pour les restaurants scolaires

Le projet de loi prévoit que ce sera les communes qui géreront la subvention cantonale destinée aux familles d'accueil. Sur Vernier, celles-ci ne sont que 66 à être agréées par le Service cantonal de la Protection de la Jeunesse. Pour ce faire, il faut notamment avoir un casier judiciaire vierge et un certificat de bonne vie et moeurs.

Parmi les autres innovations du Service de la petite enfance verniolane, citons : la participation depuis deux ans déjà d'Anouc, une jeune stagiaire porteuse du chromosome 21, à l'accueil dans un jardin d'enfants de la commune. Ce partenariat est réalisé avec l'association Project. Elle aide notamment à la mise en place du goûter ou à la préparation des pots de couleur.

La signature en décembre 2003 d'un partenariat avec l'Ecole d'éducatrice du jeune enfant permettra à trois étudiants de troisième année d'effectuer

chacun un stage de 800 heures sur le terrain encadré par du personnel formé et pour la commune d'être reconnue comme lieu de formation de qualité.

### Les restaurants scolaires

Le Service de la petite enfance a également repris la gestion des bons repas, en collaboration avec le Groupement intercommunal des activités parascolaires (GIAP). A fin novembre 2003, Thierry Apothéloz a annoncé ses objectifs en terme de qualité d'accueil : «Des efforts restent à fournir. N'oublions pas que le repas reste un moment privilégié».

Les restaurants scolaires verniolans, sont labellisés «fourchette verte» depuis fin mars 2004. Ce label a pour objectif de promouvoir une alimentation équilibrée, consommée dans un environnement sain. Ce label concilie plaisir et santé et participe ainsi à la prévention de certaines maladies de

civilisation. Précisons que la label «fourchette verte junior» est une adaptation du label «fourchette verte» aux restaurants ouverts à un public de 4 à 15 ans. Les établissements situés sur notre territoire ont bénéficié de semaines à thème, et notamment de la semaine du goût. En 2004, la journée nationale du goût dans les écoles a été fixée au jeudi 16 septembre. Pour plus de renseignements, un site internet est à consulter : [www.gout.ch](http://www.gout.ch).

Rappelons que désormais, les enfants viennent avec un bon pour régler leur repas. Ceux-ci s'achètent dans cinq points de vente. Mais le système de vente de bons où les parents peuvent venir les acheter est en phase de transition. La commune mène une réflexion afin de parvenir à améliorer le système.

Serge Guertchakoff



## Conseil municipal > Séance du 9 mars 2004

La séance débute par la prestation de serment de Madame Andrée Dall'Aglio (Verts) en remplacement de Myriam Martenet, démissionnaire.

Le premier objet à l'ordre du jour est refusé par 25 non et 9 abstentions. Il s'agit de la création d'une instance de recours communale pour les fonctionnaires.

Refus également, par 25 non, 4 oui et 5 abstentions, de la motion intitulée « un frein à l'endettement » qui invitait le Conseil administratif à autofinancer les dépenses d'investissements annuelles par les amortissements inscrits au budget de fonctionnement, sans avoir recours à l'emprunt et à utiliser les éventuels excé-

dents de revenus des comptes au remboursement de la dette.

Une motion visant à informer la population de la position des groupes politiques au Conseil municipal lors des votes a été mise en attente. Une période d'essai de ces indications en interne du Conseil municipal a été décidée à l'unanimité.

Puis les élus ont accepté, par 28 oui, 1 non et 5 abstentions, un postulat demandant une étude sur la possibilité de créer un ou plusieurs parkings souterrains proches du village.

Trois crédits ont ensuite été votés. Le premier de CHF 200'000.- est destiné au renouvellement d'une balayeuse. Le second, de CHF 1'410'000.- est

relatif à la construction d'un terrain de football en matière synthétique et pour le remplacement de revêtement du terrain d'entraînement au centre sportif d'Aire. Le troisième est un crédit supplémentaire de CHF 180'000.- pour la mise en place d'un contrat de quartier à Aire-Le Lignon.

Des préavis favorables ont été donnés aux plans localisés de quartier suivants : N° 29'100A-540 (Route de Meyrin - avenue du Pailly), N° 29'271-540 (Chemin de l'Ecu), N° 29270-540 (Avenue Edmond-Vaucher) et N° 29'278-540 (Chemin de l'Esplanade et chemin des Myosotis).

Les élus ont accepté la participation de la commune à une société ano-

### Zoom sur...

#### Anna Conti

**Conseillère municipale,  
membre de l'Alliance de Gauche**

**Quelle est votre passion ou hobby ?**

« Ce que j'aime en particulier, la lecture (notamment Emile Zola), et l'histoire, vu ma formation. »

**Quel est votre plat préféré ?**

« Comme je suis très gourmande, j'aime tout, la cuisine orientale, italienne, les desserts, les glaces, les sorbets... »

**Quel est votre meilleur souvenir d'enfance ?**

« J'ai gardé d'excellents souvenirs des promotions qu'organisait la commune à Vernier-Village lorsque j'étais à l'école primaire de Balexert. Il y avait de grandes tables, avec du sirop. Et plein de jeux. »

**Décrivez un de vos rêves pour Vernier ?**

« J'aimerais qu'on puisse offrir à chacun une certaine qualité de vie, par exemple en faisant en sorte que les enfants disposent de suffisamment d'espaces verts sans qu'ils doivent parcourir des kilomètres. »

**Quel est votre artiste musical ou groupe préféré ?**

« Je traverse une période opéra, avec Puccini et Rossini. »

**Quelle est la personnalité, vivante ou décédée, qui a été la plus marquante pour vous ?**

« Martin Luther King et Gandhi, pour leur non-violence, et avant cela, Voltaire, dont j'apprécie beaucoup l'humour. »

Propos recueillis par S.G.



© Magali GIRARDIN



nyme d'économie mixte locale compétente pour la mise en œuvre du projet économique Rectangle d'Or.

Accord a été donné pour la vente des parcelles concernant les villas des 3 et 5 chemin Du-Villard, pour un montant de CHF 1'715'000.-, pour la réalisation d'un PLQ permettant la création d'immeubles de logements.

Le Conseil municipal a ensuite délégué au Conseil administratif le droit de passer certains actes authentiques au sens de l'art. 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes. Ces actes concernant notamment les cessions au domaine public de terrains, les échanges de parcelles et les constitutions de servitudes.

Une motion intitulée «Intégration des personnes handicapées : Vernier, commune active !», proposant notamment la création d'une journée vernio-lane du handicap, a été refusée.

Les deux suivantes ont été acceptées. La première «Pour un coût contrôlé» invite le Conseil administratif à joindre, dans chaque nouvelle délibération administrative concernant des investissements liés à des travaux de construction, une analyse comparative des coûts proposés.

La seconde demande à permettre aux citoyens d'accéder et de procéder aux différentes démarches administratives et officielles via le site Internet de la commune, ainsi qu'à publier les enquêtes publiques en cours et les plans

respectifs sur le site pour permettre la consultation à distance.

Un postulat demandant la création de moniteurs de sports de rue a ensuite été refusé.

Finalement une résolution invitant le Conseil administratif à déposer d'ici la fin de la législature un projet de délibération visant la construction d'un centre de quartier au Lignon en y associant préalablement les habitants et les associations du quartier, a été acceptée.

### Prochaine séance

Mardi 18 mai 2004 à 20h30.

L'ordre du jour est disponible dès le 12 mai sur [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch)

## Ikea à Vernier

### > Le point sur la situation du Conseil administratif

Le Conseil administratif a rencontré le Conseil d'Etat pour évoquer avec lui le dossier de l'implantation d'IKEA sur le territoire communal.

A cette occasion, et comme il l'avait déjà fait à de nombreuses reprises depuis 2001, le Conseil administratif a exposé aux autorités cantonales les problèmes fondamentaux que pose, notamment en matière de circulation, d'environnement, de qualité de l'air et de protection contre le bruit, l'ajout programmé de 5'000 véhicules/jour sur un secteur de la route de Vernier déjà passablement saturé aujourd'hui.

Les réponses apportées par l'Etat et ses services, même si elles témoignent d'un réel souci de trouver la solution la mieux adaptée à la situation, n'ont pas réussi à convaincre les autorités exécutives de la commune. Ces dernières restent convaincues que le projet

tel qu'il est conçu aujourd'hui, cumulé avec les développements futurs de la région en matière de zones industrielles, d'équipements publics ou de logements, entraînera à terme une asphyxie inévitable du trafic sur la route de Vernier, notamment au carrefour de cette dernière avec la route de Pré-Bois.

Le Conseil administratif a proposé aux autorités cantonales d'examiner d'autres solutions d'accessibilité qui encombreraient moins l'axe prioritaire de la route de Vernier, propositions qui n'ont pas été retenues par l'Etat qui désire voir ce dossier se concrétiser rapidement.

Le Conseil d'Etat a en conséquence informé le Conseil administratif qu'il procédera prochainement, et ce malgré le désaccord des autorités exécutives de Vernier, au lancement de la

1<sup>ère</sup> enquête publique relative à la modification du régime des zones et qu'il appartiendra en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sous forme d'un préavis.

De son côté, le Conseil administratif a informé l'Etat qu'il déposerait au mois d'avril un projet de délibération au Conseil municipal de Vernier pour régler la problématique de l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle communale, de façon à donner rapidement à la société IKEA une réponse claire de la part de la commune quant à l'implantation de cette entreprise sur son territoire. Enfin, il y a lieu de relever que l'octroi du droit de superficie résulte d'une compétence exclusivement communale.

Le Conseil administratif





# Conseil administratif > Communications

*Nous vous présentons ci-dessous un reflet des dernières séances du Conseil administratif.*



© Moyaïl GIRARDIN

## Recensement 2000

Le Conseil administratif propose de distribuer les 10'000 fiches sur les résultats du recensement aux écoles, cycles, clubs d'aînés et partis politiques, ainsi que dans les centres commerciaux, postes de police et autres lieux publics.

## Traitement des déchets

Communication des statistiques de récolte des textiles usagés, en augmentation de 16% sur l'ensemble de canton.

## Bâtiments communaux

Le Conseil administratif a pris les mesures nécessaires pour la mise en place de panneaux indiquant les capacités d'accueil maximales dans tous les locaux communaux.

## Environnement

Information du lancement d'une campagne pour la préservation des hérissons aux abords des routes.

## Sports

Demande de mise à disposition des tennis couverts pour le Swiss Open de tennis en fauteuil roulant en cas de pluie. Accord du Conseil administratif.

## Réseau routier

Arrêté de l'OTC réglementant le parking au chemin de Blandonnet, sur le parking à côté du TCS (mise en zone bleue).

## Population

Légère augmentation de notre population de 9 personnes au mois de février, le nombre de nos habitants s'établissant à 31'036.

## Chômage

Progression importante du chômage ces deux derniers mois. En effet, le nombre des chômeurs s'élevait, à fin février, à 1'095 contre 1'056 à fin décembre, soit une augmentation de 39 personnes en deux mois. Par contre, le nombre des demandeurs d'emploi non chômeurs a diminué, passant de 413 à 397, le nombre total de chômeurs à fin février se chiffant à 1'492 contre 1'469 à fin décembre.

## Personnel

Le Conseil administratif a procédé à l'engagement de M. Benoît SCHMID

comme ouvrier polyvalent au service des équipements en remplacement partiel d'un collaborateur à l'AI dès le 1er mars 2003.

Il a également engagé M. Christophe BOURRIEZ comme assistant administratif au service de la petite enfance dès le 1er mars 2003, au taux de 80%. Ce taux d'activité sera porté à 100% à la fin de la formation de M. BOURRIEZ en juillet 2005. Ce poste avait été prévu au budget 2004 pour renforcer l'équipe administrative de la petite enfance.

## Finances

Le Conseil administratif vient de recevoir du Département des finances la communication des recettes fiscales pour l'année 2003 de notre commune. Compte tenu du fait que les charges ont pu être maîtrisées conformément au budget, les comptes communaux sont loin d'être aussi préoccupants que ceux du canton. Le bénéfice réalisé par la vente des parcelles de Boveau nous permettra même de clôturer l'exercice avec un léger excédent de revenus.

Les rapports complets des séances du Conseil administratif peuvent être consultés sur notre site Internet : [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch).





# Passeport vacances

*Pour la première fois la commune de Vernier a décidé de proposer une activité du Passeport vacances sur son territoire. Cette dernière, organisée par le service des espaces verts, a pour but de faire découvrir l'importance de notre environnement et de son fragile équilibre.*

## Le Bois-de-la-Grille, à la découverte de la faune et de la flore

Pendant une journée, le 10 ou le 11 août 2004, les jeunes âgés entre 10 et 16 ans sont invités à venir découvrir les merveilles du Bois-de-la-Grille.

Ce bois situé entre la route de Vernier et le Rhône contient des richesses étonnantes. Les fleurs et les animaux habitants ces lieux représentent un véritable trésor pour notre commune. Des spécialistes proposeront aux adolescents d'observer les terriers, les murgiers et de partir à la recherche d'empreintes. Des moulages de celles-ci sont également au programme. Des jeux pour mieux comprendre la nature et son fragile équilibre compléteront cette activité.



**Passeport vacances : « Un safari au coin de la rue »  
pour les jeunes nés entre 1988 et 1994**

**du 5 au 24 juillet et du 2 au 21 août**

**DATE DE VENTE :**

Mercredi 12 mai 2004 dès 14h

**PRIX :** CHF 50.- pour deux semaines librement choisies parmi les six proposées.

**POINTS DE VENTE :**

Service des loisirs de la jeunesse  
Passage des Grottes 1

Genève Tourisme (Poste du Mont-Blanc)

Migros-Jonction – 6, Bd Carl-Vogt  
Tribune de Genève – 11, rue des Rois

**MAIRIES DE :**

Avully, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg,  
Collex-Bossy, Cologny, Confignon,  
Grand-Saconnex, Lancy, Meinier,  
Meyrin, Onex, Perly, Plan-les-Ouates,

Puplinge, Vernier (service social),  
Versoix, Veyrier.

**RENSEIGNEMENTS :**

Service des loisirs de la jeunesse  
Téléphone : 022 906 10 40

E-mail :

[passeport.vacances@etat.ge.ch](mailto:passeport.vacances@etat.ge.ch)  
[www.geneve.ch/slj](http://www.geneve.ch/slj)



## L'administration vous facilite la vie

Vous employez ou souhaitez engager, régulièrement ou occasionnellement, une femme de ménage ou toute autre personne pour des travaux domestiques ?

Alors ces informations concernant le système **CHÈQUE SERVICE, emplois domestiques de proximité** (travaux ménagers, gardes à domicile, petits travaux de jardinage, etc.) vous intéressent.

Le Département de l'économie et le Département de l'action sociale ont souhaité alléger la charge administrative des ménages qui emploient du personnel domestique. En effet, face à des démarches souvent complexes, des personnes renoncent à déclarer leurs employés, ce qui peut engendrer des situations dramatiques, par exemple en cas d'accident du travail.

Le système proposé est simple :

- > vous payez l'employé-e cash
- > vous versez une avance sur les charges sociales à chèque service
- > chèque service calcule les charges sociales et les verse aux assurances concernées.

Chèque service permet ainsi :

- > d'être en règle avec les assurances sociales sans surcharge administrative
- > de garantir une protection sociale de base aux employé-e-s (AVS/AI/APG/AC/Amat, assurance accidents)
- > d'établir une meilleure transparence des relations du travail
- > de bénéficier des conseils de spécialistes en droit du travail, en gestion comptable et en assurances sociales.

Chèque service vous intéresse : Dès le mois d'avril 2004, les Centres d'action sociale et de santé de notre commune (CASS) ainsi que notre mairie peuvent vous renseigner et vous remettre les documents nécessaires.

- Mairie de Vernier :  
rue du Village 9, 1214 Vernier,  
tél. 022 306 06 06
- Centre social de Châtelaine :  
Ch. de l'Etang 4, 1219 Châtelaine  
tél. 022 420 34 00
- Centre social du Lignon :  
Av. du Lignon 78, 1219 Le Lignon  
tél. 022 420 35 00
- Centre social des Avanchets :  
Rue du Grand-Bay 18,  
1220 Avanchets,  
tél. 022 420 35 50

## Prix littéraire pour jeunes auteurs

*Vous avez entre 16 et 25 ans ! Vous aimez écrire des poésies, des contes ou des nouvelles ? Alors participez à la 11e édition du Prix Littéraire de la Commune de Vernier pour Jeunes Auteurs 2005*

Ce concours est ouvert aux jeunes domiciliés en Suisse romande.

Chaque genre sera récompensé, selon deux catégories d'âge, par des prix en espèces et un recueil sera édité.

Date de clôture du concours :

30 septembre 2004

Date du timbre postal faisant foi.

La remise des prix aura lieu au Salon International du Livre, de la Presse et du Multimédia à Palexpo,

Genève, au printemps 2005.

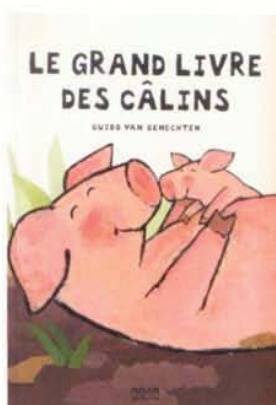
Le règlement du concours est disponible à la réception de la mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, tél. 022 306 06 06 ou sur notre site Internet : [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch)



# Quoi de neuf à la bibliothèque ?

## Spécial jeunes

> **Le grand livre des câlins** de Guido Van Genechten



Tout le monde a besoin des câlins, même les animaux ! Evidemment, il y a mille et une façons de s'en faire : comme les éléphants, les crabes... Cette histoire aborde le thème de la tendresse avec légèreté et humour. **Dès 3 ans**

> **Un jour, je serai une grande sorcière** de Michel Van Zeveren



La maman de Zelda est une grande sorcière. Elle prépare des potions magiques, sait jeter des sorts et connaît tous les champignons. Zelda en a assez d'être sage et de jouer à des jeux de son âge. Alors, un jour, elle verse quelques gouttes de potion dans le thé de sa maman... **Dès 5 ans**

> **Journal des inventions et découvertes de 1900 à nos jours** adapté par Maurice Mashaal



Les cent dernières années ont été marquées par des progrès techniques et des découvertes scientifiques spectaculaires. Cet ouvrage permet de les découvrir, à la manière d'un journal. De la machine à écrire au Web, en passant par le chewing-gum et la conquête de la Lune, un reportage passionnant ! **Dès 10 ans**

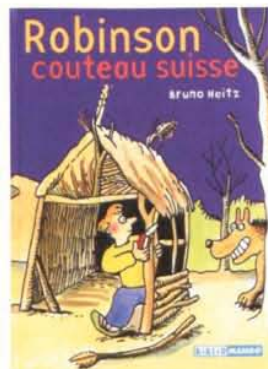
> **La vie avec un seul parent** de M.-J. Auderset

Vivre avec un seul parent, vous ne l'avez pas choisi... Que vos parents soient séparés, divorcés ou bien plus là, le quotidien n'est pas toujours simple... Ce livre, grâce à de nombreux témoignages d'adolescents comme vous, peut vous aider à mieux vivre votre situation.

**Pour les jeunes dès 13 ans**

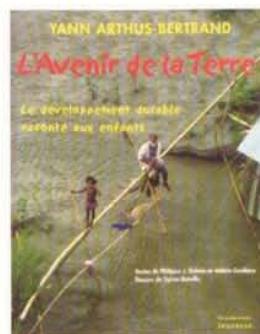


> **Robinson couteau suisse** de Bruno Heitz



Pour jouer les Robinsons, rien ne vaut un bon couteau suisse... Un petit roman plein d'imagination et très illustré. **Dès 8 ans**

> **L'avenir de la terre** de Yann Arthus-Bertrand



Ce livre réunit 31 photographies issues de *La Terre vue du ciel* autour d'un sujet d'actualité : le développement durable, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des générations futures. Magnifique documentaire, qui suscitera la réflexion des grands. **Dès 12 ans**

... Et aussi des bandes-dessinées, des contes, des romans, des magazines...



## Journée des espaces verts

Le service des espaces verts organise sa journée des espaces verts le samedi **15 mai 2004 de 10h à 13h** à l'école des Ranches à Vernier.

Animation de 7 à 77 ans  
Autos-tamponneuses et manège  
Marché aux géraniums  
Petite restauration et buvette

Bus 6, 19 et 52 arrêt Vernier-Ecole, places de stationnement.

Renseignements : tél. 022 306 07 00



## Halte aux feux au bois de la Grille

Les habitués du bois de la Grille auront remarqué que le grand lifting prévu dans le cadre du plan de gestion, élaboré pour la remise en valeur de ce site, s'est déroulé d'octobre 2003 au début de cette année.

Les importants travaux d'abattage, de débroussaillage et de nettoyage ont eu lieu afin de permettre aux prairies de retrouver les surfaces qu'elles occupaient dans les années 80 avec leur cortège floristique des plus intéressants et les espèces de faune qui les colonisaient. Les cheminements dans le bois et les prairies ont également été réorganisés afin de répondre aux objectifs de protection de l'environnement tout en permettant aux promeneurs de bénéficier de ce magnifique lieu.

L'espoir des spécialistes de la faune et de la flore qui ont étudié dans le

moindre détail les milieux naturels qui composent le bois de la Grille, est de voir se réinstaller des orchidées, des asters et autres plantes rares dans les prairies et les nombreux papillons et insectes qui les accompagnent.

Mais pour obtenir cette renaissance de la nature une condition sine qua non doit être respectée ; le piétinement des prairies doit être minimum ces prochaines années et les feux bannis. Malheureusement, depuis la fin des travaux d'importants dégâts ont d'ores et déjà été constatés et plusieurs nouveaux foyers sont apparus.

Rappelons qu'en matière légale, le bois de la Grille se trouve en zone « forêt » et que les feux y sont interdits par la législation forestière. Ces prochaines semaines, les agents de Sécurité Municipale et les responsables du corps des

gardes de l'environnement patrouilleront pour faire appliquer les mesures prescrites par la loi.

Afin que ce lieu puisse rester ouvert au public sans que des restrictions drastiques ne doivent être prises, nous en appelons à la responsabilisation des promeneurs et à leur respect de l'environnement pour que les générations futures puissent découvrir les merveilles de la terre sans devoir faire uniquement appel à la mémoire de leurs aïeux.

Bureau de Travaux et d'Etudes en  
Environnement - BTEE  
Stéphane Pillet



# Concours Vernier fleuri

Les autorités verniolanes souhaitent promouvoir les décorations florales dans la commune.

Dans ce but, le service des espaces verts organise le concours Vernier fleuri 2004 qui, pour sa 22<sup>ème</sup> édition, comportera deux catégories, soit :

- > Fenêtres et balcons
- > Terrasses et villas



rales afin qu'elles soient toujours au maximum de leur beauté.

Ce concours se terminera, comme chaque année, sous les ors de l'automne, le jeudi 7 octobre 2004, à la buvette de salle des fêtes du Lignon, donc retenez déjà votre soirée, un courrier vous sera adressé à cette occasion.

Des prix seront attribués aux meilleures décorations, de plus, chaque concurrent recevra un prix de participation. Si vous souhaitez y participer cette année, veuillez vous inscrire au moyen du bulletin d'inscription annexé.

Ce dernier pourra nous être envoyé à l'adresse citée ou glisser dans l'urne prévue à cet effet lors de notre prochaine Journée des espaces verts, le

samedi 15 mai 2004, à l'école des Ranches à Vernier-Village.

Une confirmation d'inscription, ainsi que le règlement du concours vous seront adressés ultérieurement. Le jury procédera, si possible, à deux visites durant l'été. Les concurrents n'étant pas prévenus, nous vous recommandons d'entretenir vos décorations flo-

D'ores et déjà, nous vous remercions du soin apporté à vos décorations florales pour l'embellissement de notre commune, de votre participation à cette nouvelle édition du concours «Vernier Fleuri 2004», et de votre présence à notre Journée des espaces verts.

Le Service des espaces verts

## Concours Vernier fleuri 2004

Coupon à retourner avant le 31 mai 2004 à :

Commune de Vernier, Service des espaces verts, case postale 520, 1214 Vernier

Madame     Mademoiselle     Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Cp/lieu : ..... Téléphone : .....

Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer dans quelle catégorie vous vous inscrivez

fenêtres et balcons     terrasses et villas

Indiquez d'une croix la situation de votre appartement face à l'entrée principale :

étage.....  à gauche     au centre     à droite

Remarque complémentaire (par exemple arrière-cour) : .....

Lieu et date : ..... Signature : .....





# Petites annonces

## à votre service gratuitement

Par fax au 022 306 06 21,  
par tél. au 022 306 06 22 ou  
par e-mail : m.mex@vernier.ch

### A vendre

■ 2 commodes identiques, à tiroirs, CHF 200.-; 1 tondeuse CHF 50.-; 1 piscine gonflable, diam. 2,50 m, CHF 150.-; 2 commodes de nuit CHF 50.-. Tél. 022 341 21 85.

■ Cause déménagement : 2 cuisinières plaques gaz et four électrique, 2 frigos (dont 1 sous garantie), 1 lave-vaisselle 4 couverts, 1 lave-linge Bosch 5 kg, lits gigogne avec sommier (sans matelas), prix selon entente. Tél. 022 796 45 15, soir (ou répondeur).

■ Jeu électronique Gameboy Color avec 1 jeu «Toy Story» course de voitures + écran loupe/lumière. CHF 120.-, très bon état. Tél. 022 341 24 27 (répondeur) ou après 18h30.

■ Robe pour dame enceinte, taille 40, coton bleu marine, très joli, CHF 30.-. Tél. 022 796 18 76.

■ Piano droit, Rieger Kloss, peu utilisé, très bon état, CHF 3000.-.

Tél. 022 796 98 50.

■ Sommier-lit pliable, 90 cm long, neuf, CHF 20.-. Robe noire du soir longue, t. 42-44, neuve, CHF 35.-. Tél. 022 796 18 76.

■ 4 jantes Gamapart 14" et 4 trous avec certificat d'homologation (avec pneus d'été), CHF 300.-. Parc pour enfant, excellent état CHF 30.-. Chaise relax bébé, excellent état CHF 35.-; peau de mouton bébé CHF 35.-. Projecteur de diapositives avec 2 magasins de rechange, excellent état CHF 80.-. Tél. 079 419 90 12 ou 022 796 59 92.

■ Caravane Adria 450-850 kg, 1973, trb état, 4 personnes, au plus offrant. Tél. 022 796 06 91, répondeur.

### Garde d'enfants

■ Jeune femme de 20 ans est disponible pour baby-sitting les lundis, mardis, mercredis, jeudi, vendredis et dimanches soirs, éven. les après-midi. Parlant français, bonnes connaissances d'anglais, ayant suivi les cours de baby-sitter de la Croix-Rouge. Bonnes références. Tél. 076 403 54 84 ou

022 796 66 40.

■ Recherche maman de jour agréée, dans quartiers de Vernier ou Châtelaine. Tél. 078 619 35 37.

### A louer

■ Box fermé dans garage, avenue de Châtelaine 81-83, loyer CHF 172.15, pour le 01.05.04. Tél. 796 45 15, soir (ou répondeur).

### Appartement - maison

■ Famille avec 2 enfants recherche une maison à acheter. Travaux acceptés. Etudie toutes propositions. Tél. 079 691 87 44.

■ A échanger spacieux 5 pièces dans immeuble récent, CHF 1720.- charges et parking souterrain compris, régime HLM, contre 5 pièces sur la commune de Vernier, loyer libre. Tél. 079 430 15 19 (soir).

■ Couple avec 2 enfants habitant sur la commune de Vernier, cherche à acheter villa dans la région d'Aire. Etudie toutes propositions. Tél. 022 797 25 54.

# Plutôt que des somnifères, prenez nos fenêtres antibruit.

Nous améliorons la qualité de votre vie.

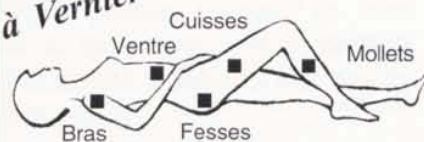
Vous laisserez le bruit à l'extérieur et votre intérieur n'en sera que plus agréable.

Toujours des idées d'avance.



**EgoKiefer**  
Fenêtres et portes

à Vernier



### Institut Phyto-Lyne

Si vous souhaitez amincir vos  
jambes, bras, estomac, hanches,  
ventre, fesses.

Institut Phyto-Lyne vous propose son  
programme personnalisé.  
1ère séance gratuite

Av. Louis-Pictet 10b - 3<sup>e</sup> - 1214 Vernier  
Tél. 022 341 04 61



## Récupération

### Déchets encombrants

Mardi 4 mai 2004

### Déchets métalliques

Mercredi 5 mai 2004

### Déchets valorisés

Dans les immeubles équipés du système de containers différenciés

PET                    lundi et mercredi  
PAPIER                lundi et jeudi

VERRE                jeudi  
ORGANIQUES        mardi

Attention : Selon la loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, TV, ordinateurs, etc., doivent être rapportés dans les points de vente.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la « vignette frigo » n'existe plus. Les réfrigérateurs et congélateurs doivent désormais éga-



lement être rapportés dans les points de vente.

■ Renseignements :  
Centre d'entretien de Vernier,  
tél. 022 306 07 00.

## Piscine du Lignon

### La saison été 2004 débute le 8 mai

Horaire :

Ouverture 9h30

Fermeture (entrées) 19h30

Limite de sortie 20h

Ouverture à 11h tous les lundis (lundi de Pentecôte 9h30)

la piscine couverte, en été, ne sera ouverte qu'en cas de mauvais temps.

### Vacances de Pâques

La piscine sera fermée le Vendredi Saint et le Lundi de Pâques.

Les bassins seront ouverts le reste des vacances, du mardi au jeudi de 9h30 à 20h30, samedi et dimanche de 9h30 à 17h.

### Remplacement des anciens tickets

Nous vous rappelons que les anciens tickets d'entrée peuvent être échangés jusqu'à l'ouverture de la saison d'été

2004, à la caisse de la piscine. Passé cette date, ils se seront plus remplacés.







## L'heure est au partage

La Ville de Genève consciente de la qualité de la vie dans les quartiers mène une politique louable de restriction du trafic, de rues piétonnes et de mobilité douce.

Cette politique commence à porter ses fruits, la qualité de vie pour les habitants de l'hyper centre de la cité s'améliore.

Mais les chantiers du tram dans la rue de Lausanne et dans le quartier des Acacias ont également contribué au transfert du trafic automobile dans les quartiers périphériques et sur l'axe Lancy-Cointrin. Le trafic sur l'autoroute est proche de la saturation.

Il en est de même des pénétrantes de Vernier, Grand-Saconnex, Meyrin, Bernex et Plan-les-Ouates.

Malheureusement, c'est les quartiers périphériques de Genève et les ban-

lieues à forte densité d'habitation qui subissent cette forte augmentation des nuisances dues au trafic routier. Par conséquent, la vitesse commerciale des transports en commun est en diminution.

Sur le plan économique, la ville de Genève fait les yeux doux à Serono et la zone industrielle de Plan-les-Ouates attire des industries de hautes technologies sans nuisances.

Pour Vernier, que reste-t-il ? Le bruit aérien, le trafic lourd en provenance des zones industrielles de Meyrin et de Satigny.

La densification des habitations en zone de bruit de l'aéroport se poursuit à Vernier cela malgré qu'une augmentation de 40 % du nombre de mouvements d'avions soit prévue d'ici 2020.

Il est actuellement prouvé qu'un lien existe entre le climat physique et le climat social. La dégradation du climat physique engendre la violence et l'insécurité.

Vernier a beaucoup donné et a aussi beaucoup subi. Le slogan des Verts «**penser globalement, agir localement**» devrait être mis en pratique au-delà des clivages politiques.

Ayons aujourd'hui le courage dire au canton :

**L'heure est au partage, partageons les richesses mais partageons aussi les nuisances !**

**Les Verts – parti écologiste verniolan**





## Incroyable !

### L'intégration des personnes handicapées et des moniteurs sociaux « option sport » dans la rue refusés par LA voix commune d'une droite de plus en plus conservatrice fidèle alliée de l'udc !

*Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 mars dernier, le groupe socialiste a déposé un projet novateur pour faire de Vernier une commune active dans l'intégration des personnes handicapées et un autre projet qui demandait au Conseil administratif d'étudier la possibilité de créer des postes de moniteurs de sport de rue sous l'angle du bénévolat ou en partenariat avec la Fondation cantonale pour l'animation socioculturelle.*

Nous devons malheureusement vous faire part de notre indignation et de notre colère face à une droite imbue d'elle-même, soucieuse de garder ses privilèges et méprisante face aux personnes les plus démunies de notre monde, ce monde où c'est presque toujours le plus fort qui obtient gain de cause.

Comme nous l'avons promis lors de notre campagne électorale, nous avons déposé une motion par laquelle nous invitons nos Autorités à intervenir afin que Vernier devienne une commune où les droits de tous les citoyens (handicapés ou non) soient respectés.

Dans cette motion, nous demandions qu'à Vernier :

- chaque année soit proclamée « l'année du handicap »
- que chacun puisse faire valoir son droit à l'autonomie (par exemple : que des travaux soient entrepris le plus rapidement possible afin que les bâtiments, les infrastructures communales et les bus TPV soient accessibles à tous)

- qu'une véritable politique d'intégration pour tous soit enfin engagée :

- pour les enfants : dans les jardins d'enfants, les crèches et les centres de loisirs,

- pour les adultes : une véritable politique d'aide à l'embauche en intervenant auprès des patrons des entreprises résidant sur Vernier (une des pistes proposée : allègement fiscal de 5 %)

- qu'une « Journée verniolane du handicap » soit organisée annuellement (profiter du Swiss Open pour les sports, organiser des expositions de peinture théâtre, musique, stands d'informations) en partenariat avec les associations locales et cantonales.

- qu'un « Observatoire communal relatif aux questions du handicap » soit constitué (nous avons bien un observatoire du développement durable).

La loi cantonale pour l'intégration des personnes handicapées, votée en mai 2003, indiquent que des mesures actives doivent être encouragées, en partenariat avec les communes. **Notre incompréhension est alors réelle**, car les mesures proposées sont réalistes

et pour certaines d'entre elles peu coûteuses. La ligne budgétaire votée en décembre 2003 à disposition du Conseil administratif ne doit pas être une excuse pour refuser de s'engager dans la discussion dans un premier temps et dans l'action dans un deuxième temps !

Mais même la discussion a été refusée par la droite unanime ! Certains semblent oublier que tôt ou tard nous serons amenés à devoir utiliser certaines de ces mesures. **Que l'on se rassure ! Nous n'en resterons pas là et proposerons prochainement d'autres projets.**

**VENEZ RENCONTRER ET DISCUTER AVEC VOS ELUS SOCIALISTES SUR NOS STANDS AU LIGNON ET A CHATELAIN LE SAMEDI 24 AVRIL AINSI QU'A VERNIER ET AUX AVANCHETS-BALEXERT LE SAMEDI 8 MAI, DE 10H à 13H.**

Solidaires passionnément et responsables





## Faut-il implanter IKEA à Vernier ?

### Egoïsme - Qualité de vie - Réalité

Depuis quelques semaines, le landernau politique genevois s'agite autour de l'implantation d'IKEA à Vernier avec des motivations diverses : certains députés interviennent dans le débat pour se placer éventuellement dans la course au Conseil d'Etat, d'autres pour soutenir n'importe quel développement économique, sans s'inquiéter des problèmes environnementaux ou de la péjoration de la qualité de vie des Verniolanes et Verniolans, que d'aucuns qualifient d'égoïstes. Mais quels députés se sont-ils déplacés sur les lieux pour mieux percevoir les problèmes qu'il convient de résoudre ?

**Les libéraux de Vernier** tiennent à **présenter les faits**, plutôt que de s'engager dans une polémique stérile :

- un bureau d'ingénieurs mandaté a estimé que l'exploitation d'IKEA à Vernier engendrerait **5200 passages supplémentaires de véhicules par jour**, intensifierait de ce fait considérablement le trafic dans un secteur déjà fortement encombré en provoquant évidemment des embouteillages considérables tant pour les travailleurs de la zone industrielle de Meyrin - Satigny que pour les habitants de Vernier.
- les **nuisances sonores**, déjà difficilement supportables pour les riverains de la route de Vernier, ne

pourront qu'augmenter.

- quant à la **pollution de l'air** due à l'implantation d'IKEA, elle semble être raisonnable. Cependant, il convient de rappeler que dans le secteur de la Croisette, les valeurs limites sont déjà presque atteintes.

**Les libéraux de Vernier**, en plein accord avec le parti libéral genevois, posent la question suivante :

- est-il admissible que le DAEL et son chef Laurent Moutinot, après avoir imposé à IKEA le site de Vernier, aient laissé pendant 5 ans, par mollesse ou par impéritie, les mandataires d'IKEA développer projet après projet sans chercher à mettre sur pied des solutions qui prennent en compte les problèmes de circulation dans la région ?

**Les libéraux de Vernier**, lors du Conseil municipal du 9 mars 2004, ont interpellé le Conseil administratif, à la suite de l'intervention du Maire, Monsieur Thierry Apothéoz, lors du TJ du 5 mars, en posant 3 questions simples auxquelles aucune réponse ne fut donnée :

- quelles assurances le Maire a-t-il obtenues d'IKEA sur les problèmes de circulation ?
- le Conseil administratif a-t-il envisagé d'autres utilisations du terrain de la Renfile ?

- le Conseil administratif va-t-il exiger, lors de sa rencontre avec une délégation du Conseil d'Etat, des réponses claires sur les mesures que ce dernier entend prendre pour ne pas augmenter une fois de plus les nuisances sur la Commune de Vernier ?

Le Maire a informé les élus qu'il répondrait lors du Conseil municipal du mois d'avril, mais il s'est empressé de présenter sa position à un journaliste qui l'interrogeait deux jours plus tard. Est-ce là une des manifestations de la transparence prônée par le Maire dans les principes énoncés dans le programme de législature mais négligée dans les faits par le magistrat ?

**Les libéraux de Vernier** demandent donc une fois de plus au Conseil administratif de manifester de la fermeté face aux autorités cantonales, lorsque ces dernières veulent imposer des projets qui desservent les intérêts de la Commune de Vernier.

Pour le groupe libéral :  
Pierre Ronget  
2ème vice-président  
du Conseil municipal

**LES LIBERAUX DISENT CE QU'ILS FONT ET FONT CE QU'ILS DISENT**





Union Démocratique du Centre du Canton de Genève

## Budget 2004 (épisode final) :

### Qui propose des solutions ?

Voici (enfin !) le dernier épisode de la saga du budget 2004, avec un mois de retard. Retard dû au vote de la motion «un frein à l'endettement», déposée par le groupe UDC, lors de la séance plénière du Conseil municipal du mois de mars.

Cette motion était une sorte de réaction épidermique vis-à-vis de la trop fameuse acceptation rocambolique de ce projet - ô combien optimiste - de budget. Elle s'articulait en deux axes : tout d'abord bloquer l'endettement au niveau actuel et dans une seconde phase tendre à sa diminution. Ces deux objectifs, et surtout le premier, nous semblaient prioritaires et impératifs. Malheureusement, comme le laisse comprendre l'imparfait utilisé dans ces quelques lignes, «un frein à l'endettement» a été refusé lors du vote. Le terme «balayé» serait plus adéquat car seul l'UDC l'a accepté, les libéraux s'abstenant et tous les autres groupes mettant leur veto.

Si le refus ne nous a pas étonné, l'ampleur du résultat oui. Que la gauche socialo-communiste et dépensière n'en veuille pas soit, mais que dire du non de nos collègues radicaux et PDC. Cette motion n'était certainement pas parfaite, mais un travail plus appro-

fondi en commission, sous l'impulsion d'une droite unie et volontaire, aurait, à coup sur, permis de proposer une solution intéressante au problème récurrent de l'endettement de notre commune. Si les deux partis susmentionnés ont une réelle volonté de prendre le taureau financier par les cornes, l'UDC Vernier se réjouit d'avance de prendre connaissance de leurs initiatives et ne les bottera pas en touche. Mais jusqu'à présent, qui a proposé des solutions ?

«Un frein à l'endettement» étant enterré, que faire à l'avenir ? Tout d'abord revenir sur l'EVE du Lignon et l'explosion du budget dans le domaine de la petite enfance. Il est urgent de mettre la situation à plat et de réfléchir aux raisons qui ont amené à ces coûts exorbitants. Nous pouvons, par exemple, nous demander si la municipalisation n'était pas une erreur. En dehors d'un retour en arrière, possible mais peu probable, les autorités communales doivent comprendre que leur rôle dans le domaine social est de fournir des prestations de base à la population et non pas un luxe dispendieux.

De plus, tous les postes de charge augmentant de façon significative devront être analysés sérieusement et

methodiquement, d'abord par le Conseil administratif puis par le Conseil municipal, afin de trouver un moyen de juguler ces hausses. Il ne devrait y avoir, à notre sens, aucun tabou : social, culture, personnel, circulation ou tout autre secteur devrait être à même de justifier et de prouver l'absolue nécessité de leurs besoins.

Pour finir, tous les efforts allant dans le sens d'une maîtrise des coûts ne serviront à rien si d'un autre côté rien n'est fait au niveau des revenus. Ainsi, nous continuons de penser que Vernier a déjà reçu son lot de logements sociaux ou subventionnés. Notre commune devra par conséquent s'opposer à toute nouvelle construction de ce type sur son territoire.

Voici quelques premières propositions que vos élus UDC verniolans présentent dans le domaine des finances. Tout en restant concentré sur l'objectif ultime de notre politique : une baisse du centime additionnel dans notre chère, trop chère, commune.

Antoine Bertschy  
Conseiller municipal  
Chef de groupe

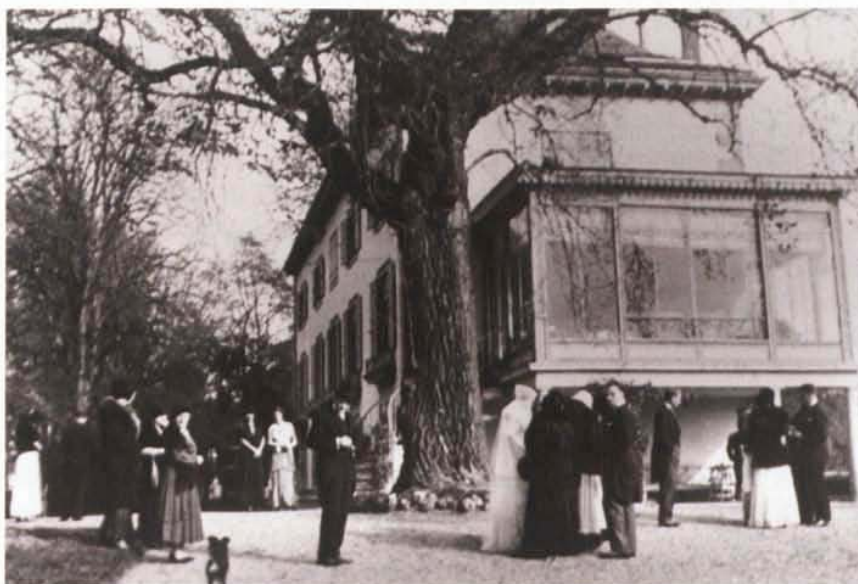


# Cela s'est passé à Vernier

## Un nid d'aigle au dessus du Rhône

Vernier possède son château. Et s'il n'a plus rien de médiéval, il occupe néanmoins l'emplacement de la première maison forte bâtie – au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle – sur ce qui est aujourd'hui le territoire communal. C'est à cette même époque que remonte la première mention du titre de seigneur de Verny. Rasée par les Genevois en 1590 parce qu'elle était considérée comme un lieu de rassemblement des troupes savoyardes qui guerroyaient contre Genève, la maison forte de Vernier a connu bien des vicissitudes. Son domaine a été très longtemps occupé – entre 1630 et 1781 – par la famille de Sauvage, dont l'un des membres a participé activement à l'Escalade, du côté savoyard...

C'est Jacques-Philibert de Sauvage qui le vend en 1781, avec le titre de seigneur de Verny, à un citoyen genevois, Jean-Louis Gallatin. Passé ensuite entre plusieurs mains, le château est devenu en 1943 la propriété de la



*Une réception dans la cour du Château*

famille Cloëtta, qui l'occupe encore aujourd'hui. Rebâti au XVI<sup>e</sup> siècle, le château de Vernier a été restauré à plusieurs reprises, aux XVII<sup>e</sup> – il menaçait ruine – XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Il subsiste cependant quelques supers-

tructures anciennes, datant d'avant le XVII<sup>e</sup> siècle. Mais la maison forte a perdu depuis bien longtemps sa vocation guerrière pour devenir une confortable résidence, entourée d'un magnifique parc. Le château a subi une ultime restauration d'importance dans les années 1955-1956, qui lui a donné son aspect actuel.

*Texte tiré du livre «Vernier Une Histoire en images», édition Commune de Vernier 2003.*



*Une vue du parc*

Cette «Page historique» est ouverte à toute personne désireuse de faire partager à nos lecteurs le récit d'un fait ou d'un lieu ayant trait au passé de notre commune.

Si cela vous intéresse, c'est avec plaisir que nous recevrons vos textes.



## En avril à l'Alibi

### Pour les 10-15 ans

> TOUS les **mercredis matins**; nous confectionnons le **repas** ensemble et le dégustons dans une ambiance sympa !

### > VACANCES DE PÂQUES

Du Mercredi **7 avril** au vendredi **16 avril** ouvert de **10h à 18h**.

Repas à midi.

Fermé vendredi 9 et lundi 12 avril.

> JEUDI 15 avril sortie Aquaparc de 9h à 17h.

> VENDREDI **30 avril**, **repas** ouvert à toute la population. Ces repas ont lieu en collaboration avec l'ABARC, au BARAC, petite maison de bois située à la Via de Coisson, au centre du village. Inscription conseillée.

> SAMEDI **8 mai**, **sortie** d'improvisation théâtrale à la Traverse, à définir.

### Assemblée générale

> l'Alibi vous convie à son assemblée générale le mardi 27 avril 2004 à 20h au club des aînés, 6, chemin Champ-Claude, 1214 Vernier.

### Petit rappel de nos horaires

Du lundi aux vendredi de 16h à 18h

Le mercredi de 10h à 18h  
accueil libre, repas libre

#### Contact et Info :

Maison du quartier  
de Vernier-Village

l'Alibi, tél. 022 341 04 08 ou  
mq.vernier@fase.ch

## Promenons-nous dans les bois, au bord du Rhône



Le Jardin Robinson du Lignon a créé un jeu de l'oie, dessiné et colorié avec les enfants : AU CŒUR DE L'ARBRE.

Un jeu à quatre plateaux + une brochure, qui aborde des thèmes liés à la forêt : l'arbre, la faune, la vie du sol, les champignons, les lichens.

Il se veut comme une stimulation à la

curiosité, à l'observation de cette nature qui s'offre sous nos yeux, à nos sens.

Au début de ce projet il y a eu une excellente idée : celle de participer au concours organisé par le canton de Genève pour le développement durable. Concours qui était lui-même une très bonne idée.

Le Jardin Robinson a reçu le deuxième prix du concours pour son projet « les enfants et la forêt », le jeu de l'oie en est un fruit.

Le développement durable qu'est-ce que cela veut dire ? Bonne question ! C'est un concept qui voudrait que les aspects économiques (fric), sociaux

(nous) et écologiques (nature) soient considérés à parts égales. Une idée géniale, qui a encore un long chemin à parcourir.

C'est d'ailleurs sur les chemins qui mènent aux bois, mais aussi dans les livres, que nous avons déniché des tas de bonnes idées pour réaliser ce jeu. Nous en avons fabriqué 50 exemplaires que nous vendons afin d'acheter bientôt une loupe binoculaire (microscope).

### AU CŒUR DE L'ARBRE Jeu de l'oie, CHF 35.--

Jardin Robinson du Lignon  
1219 Le Lignon

tél. 022 796 70 66

<http://www.jardinrobinson.ch>



# Echo des clubs d'aînés

## Les séjours en EMS

*Leur coût, leur financement et leur contrôle*

**P**our tenter de répondre aux nombreuses interrogations soulevées par le prix des EMS (Etablissements Médico-Sociaux), une délégation des clubs d'aînés de Vernier a rencontré à l'OCPA (Office Cantonal des Personnes Agées) Mme Micheline TOSCANO (responsable de l'information, rattachée au secteur juridique) et M. Claude-Alain FRISCHKNECHT (chargé du contrôle administratif et financier des EMS). Nous vous livrons ici un résumé de cet entretien.

***Pourquoi y a-t-il des différences de prix entre les EMS ? Ces établissements cherchent-ils à faire du bénéfice en faisant payer très cher le séjour ?***

Les variations de prix entre EMS sont liées principalement aux charges immobilières. Un bâtiment, qui a été l'objet d'une donation ou dont l'hypothèque est en grande partie remboursée, coûtera beaucoup moins cher qu'une construction neuve pour laquelle il a fallu emprunter. Par ailleurs, lors de rénovations importantes, le prix de journée doit très souvent aussi être augmenté pour faire face aux frais engagés.

Ce qui revient cependant le plus cher, c'est le personnel. Il représente le 75 % des coûts. La dotation en personnel n'est pas décidée librement par l'établissement. Elle dépend de l'état de santé des résidents. L'autorité cantonale a mis en place une **Planification Informatisée des Soins Infirmiers Re-**

quis (méthode PLAISIR). En règle générale, au moins une fois par année, les besoins en soins de chaque personne habitant en EMS sont évalués. Cela permet de fixer ensuite le montant de la participation de l'assurance maladie et de la subvention cantonale sur la base de huit catégories de soins. En ce qui concerne le personnel socio-hôtelier (directeur, cuisinier, lingère...), il est calculé dans chaque cas 0,4 poste par lit.

Les directeurs des EMS sont payés selon la grille de salaire de l'Etat et la taille de l'institution.

L'OCPA est chargé de contrôler les

comptes, les budgets et la gestion administrative des établissements et de fixer le prix de journée que l'EMS sera autorisé à facturer à ses résidents. Nous parlons ici uniquement de la cinquantaine d'EMS reconnus par l'autorité cantonale. D'autres règles s'appliquent aux cliniques ou autres établissements de soins. Pour tout renseignement à leur sujet, vous pouvez contacter la Direction générale de la santé, av de Beau-Séjour 22-24, 1206 Genève, tél. 022 839 98 30.

***Qu'en est-il de la qualité des EMS ? Pas exemple pourquoi y a-t-il parfois un cuisinier, parfois non ?***



*L'EMS Les Sapins se trouve au chemin du Progrès à Vernier-Village*



### Qui contrôle l'animation, la qualité de l'accueil ?

C'est la direction générale de la santé qui est chargée du contrôle médical et infirmier. Cela inclut l'alimentation, la qualité des soins, l'animation, l'hygiène, etc.

Chaque institution est libre de choisir parmi les postes socio-hôtelières ceux dont elle a besoin. Elle peut donc décider d'engager un cuisinier ou de faire venir les repas de l'extérieur.

Chaque trimestre, en collaboration avec les partenaires sociaux, un contrôle est effectué afin de s'assurer que l'EMS dispose bien du personnel suffisant conformément à la dotation qui lui a été accordée.

En cas de prestation ou pratique inadéquate, une réclamation peut être adressée par le résidant ou son entourage à la Direction générale de l'action sociale, avenue de Beau-Séjour 24, 1206 Genève, tél 022 839 98 00.

### Puis-je garder mon médecin si je vais en EMS ?

La loi oblige les établissements à disposer d'un médecin chargé d'exercer la surveillance médicale. Chaque pensionnaire conserve le libre choix de son médecin traitant. Cela peut être soit le médecin qui le soignait avant l'entrée en EMS, soit un médecin proche de son nouveau lieu de résidence, soit le

médecin répondant de l'établissement.

### Comment choisir un EMS et obtenir la liste des places vacantes ?

Le secteur d'information de l'OCPA, tél. direct 022 849.77.41, met à disposition la liste hebdomadaire des places disponibles annoncées par les EMS.

A ce même numéro, vous pouvez commander notamment la liste des EMS, ainsi que d'autres notices explicatives concernant le droit aux prestations complémentaires.

Il existe également une liste des établissements dans lesquels les animaux de compagnie sont acceptés. Ces documents peuvent aussi être consultés et téléchargés sur le site internet [www.geneve.ch/social/ocpa](http://www.geneve.ch/social/ocpa).

Un certain nombre d'EMS réservent une ou plusieurs chambres individuelles à l'accueil de personnes âgées pour des séjours temporaires variant de 5 à 30 jours. Au total, le séjour d'une personne en unité d'accueil temporaire (UAT) ne peut excéder 90 jours par année, et ce dans un ou plusieurs établissements. Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS, l'OCPA prend en charge le coût du séjour en UAT, à savoir le prix de journée fixé à CHF 97.— moins le prix des repas (20.— par jour, ce montant étant inclus dans la prestation

reçue de l'OCPA par le bénéficiaire. Ces unités d'accueil temporaire ont pour mission d'une part de soulager momentanément l'entourage, mais aussi de permettre de se familiariser avec la vie en EMS. Cela peut aider à se déterminer dans le choix de l'établissement.

### Comment payer mon séjour en EMS ? Que se passe-t-il si j'ai des biens ?

Le résidant paie le prix journalier facturé par l'établissement

au moyen de ses ressources. Il s'agit de ses rentes, du produit de sa fortune (intérêts des comptes bancaires par ex.) et d'une part de sa fortune dans la mesure où celle-ci dépasse CHF 25'000.— pour une personne seule ou CHF 40'000.— pour un couple.

Si le coût du séjour en EMS dépasse le montant des ressources, ce qui est souvent le cas, il faut demander à l'OCPA des prestations complémentaires. Il s'agit d'une part de prestations complémentaires fédérales (PCF), plafonnées à CHF 30'300.— par an, d'autre part de prestations complémentaires cantonales (PCC) qui sont, elles, déplafonnées et couvrent la totalité du montant dépassant les ressources. Ces prestations fédérales et cantonales sont **un droit**. Il ne s'agit pas d'assistance. La famille n'est pas sollicitée. Il n'y a pas de remboursement.

Si au moment de l'entrée en EMS la personne possède une fortune excédant CHF 25'000.— (40'000.— pour un couple), il est tout de même conseillé de déposer une demande de prestations complémentaires.

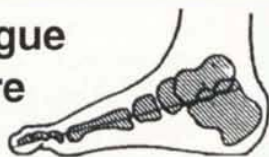
En effet, c'est seulement une partie de la fortune (1/10<sup>e</sup> pour les PCF et un 1/5<sup>e</sup> pour les PCC) qui est prise en compte dans le calcul des prestations complémentaires. En revanche, les intérêts sont pris intégralement en compte dans le calcul.

Le document édité par l'OCPA «Si j'entre en EMS, ai-je droit à des prestations complémentaires ?» permet de calculer la part de fortune à utiliser pour compléter ses ressources. Il peut lui aussi être obtenu auprès du secteur juridique et d'information. Ce calcul peut également être effectué en ligne sur le site de l'OCPA. Pour y accéder : <http://www.geneve.ch/social/ocpa/calculsubside.asp>.

### Que se passe-t-il si mon conjoint reste à domicile ?

Dans ce cas, l'OCPA va constituer

## Podologue Pédicure



### Lara Branchetti

7, ch. des Coquelicots  
1214 Vernier  
022 341 01 00  
076 527 34 55

Soins pédicureaux  
Semelles orthopédiques  
Réflexologie, Reiki, agréée ASCA



deux dossiers séparés tenant compte de la situation économique et personnelle des bénéficiaires. Pour plus de renseignements il est possible de demander à l'OCPA le fascicule «J'entre en EMS, mon conjoint reste à domicile». Celui-ci donne aussi des indications claires pour le cas où le couple est propriétaire d'un logement.

### **Que se passe-t-il en cas de donation aux enfants ?**

L'OCPA fait un calcul comme si les biens donnés appartenaient encore au résident. Il enlève par année un montant de CHF 10'000.— au plus tôt dès la deuxième année qui suit celle de la donation.

### **Existe-t-il encore des cas d'assistance pour des personnes résidant en EMS ?**

Il y a à Genève environ 3500 personnes habitant en EMS et une trentaine de cas d'assistance sur le canton, tout établissement confondu, EMS et EPH (établissement pour personnes handicapées). Il s'agit de résidents ne remplissant pas un certain nombre de critères, principalement la nationalité et la durée de séjour.

Les prestations d'assistance sont considérées comme des avances dont le remboursement peut être demandé.

Les Suisses, les ressortissants de l'Union Européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre échange (AELE) ont un droit immédiat aux PCF. Pour obtenir des PCC, ils devront avoir séjourné 5 ans durant les 7 dernières années précédant leur demande de prestations, sur le territoire suisse et/

ou de l'UE et/ou de l'AELE. Par contre, les ressortissants des autres pays devront avoir séjourné respectivement en Suisse (PCF) et à Genève (PCC) durant 10 ans pour avoir ce même droit.

Les cinq clubs de la commune remercient vivement les collaborateurs de l'OCPA pour la disponibilité et l'ouverture dont ils ont fait preuve.

Ils vous rappellent que des renseignements complémentaires peuvent être obtenus directement auprès de l'OCPA au numéro cité plus haut, mais aussi au service social communal (022 306.06.70), dans les centres d'action sociale et de santé (022 420.52.00. demander ensuite le numéro du centre de votre quartier) ou auprès de Pro Senectute (022 807 05 65 ).

## L'agenda des aînés

> **Rencontre café-croissant** pour tous les retraités du quartier des Libellules, **le jeudi 22 avril 2004** de 9h à 10h30 au centre de quartier des Libellules, ch. de l'Usine-à-Gaz 10. Monsieur Jean-Michel Griot, collaborateur social responsable du secrétariat des maisons de vacances pour personnes âgées «La Nouvelle Rose-raie» et «Le Chalet Florimont», viendra présenter les maisons et répondre à vos questions.

■ Renseignements :  
Bureau social FSASD des Libellules, tél. 022 420 15 00, la matin;  
Hospice général, CAD, tél. 022 420 42 80.

> **Balade au bord de la Laire**, organisée par des bénévoles du club de Châtelaine-Balexert, ouverte à tous les retraités de la commune.

**Rendez-vous le lundi 3 mai 2004**

à 9h15 à la rue des Morgines au Petit-Lancy (arrêt «esserts» - bus 2, 19 et 20). En cas de mauvais temps, balade annulée.

■ Pour le repas, inscription jusqu'au 26 avril auprès de :  
Mme Fromageat, tél. 022 792 60 23  
M. Budry, tél. 022 797 21 37  
M. Beausire, tél. 022 796 84 79-

> **Invitation à la répétition générale du concert de printemps** de la Fanfare municipale de Vernier, par son président Monsieur Georges BAECHLER, **le vendredi 7 mai 2004 à 20h à la salle de l'école de Vernier-Place.**

Un transport spécial circulera selon l'horaire suivant :

- Avenue du Lignon 50-53 à 19h20  
- Route de l'Usine-à-Gaz 10 à 19h25  
- Avenue de Crozet 31 à 19h35  
- Rue du Grand-Bay 21 à 19h45.

Retour assuré autour de 22h/22h30.

> **Tournoi de Jass**, «chibre sans annonce», organisé par les cinq clubs de la commune **le samedi 22 mai 2004** de 14h précises à 17h environ à l'école d'Aïre.

Remise de prix en fin de tournoi.

Buvette à prix modérés.

Parking à proximité.

Inscriptions individuelles ou par équipe de deux personnes dans tous les clubs d'aînés de la commune jusqu'au vendredi 14 mai 2004.

Bus gratuit mis à disposition :

- Parking des Ranches à 13h
- Arrêt TPG sous le centre commercial des Avanchets à 13h10
- Av. de Crozet 39 à 13h15
- Rte de l'Usine-à-Gaz 10 à 13h20
- Av- du Lignon 50-53, à 13h25



# Fédération des écoles genevoises de musique

Le Conservatoire Populaire de Musique vous invite à inscrire vos enfants, pour l'année scolaire 2004-2005 :

## A VERNIER-VILLAGE

**Le lundi 26 avril 2004 de 16h à 18h30** à l'école de Vernier-Place, salle des maîtres

## AU LIGNON

**Le vendredi 30 avril 2004 de 16h à 18h30** à la Villa du Vieux-Lignon, chemin du Bois-des-Frères 51 a

## IMPORTANT

Les trois écoles de la Fédération (Conservatoire Populaire de Musique,

Conservatoire de Musique de Genève et Institut Jaques-Dalcroze) seront présentes au Salon du livre à Palexpo du 28 avril au 2 mai 2004.

N'hésitez pas à rendre visite à notre stand, où vous pourrez assister à des productions d'élèves, vous informer sur les cours donnés dans l'une ou l'autre de nos écoles avec possibilité de s'inscrire **le samedi 1<sup>er</sup> mai** uniquement.

Consultez également notre site : [www.federation-egm.ch](http://www.federation-egm.ch)

Aucune inscription n'est prise par téléphone.

Des remboursements partiels peuvent être octroyés par le Service des allocations d'études et d'apprentissage, tél. 022 909 68 20.

Grande audition du centre du Lignon de différentes formations instrumentales du Conservatoire Populaire de Musique, **le mardi 27 avril 2004 à 19h30 au centre paroissial protestant du Lignon, place du marché. Entrée libre.**

## Kermesse paroissiale à Vernier

*La paroisse Saints-Philippe et Jacques vous convie à sa grande kermesse les 23, 24 et 25 avril 2004 à l'école de Vernier-Place*

### Vendredi 23 avril

- > 18h30 ouverture des portes
- > 19h30 repas et spectacle à CHF 20.- par personne
- > 21h spectacle du «Docteur Silac»



### Samedi 24 avril

- > dès 15h ouverture de la fête, jeux, divers stands, buvette, diverses animations
- > 19h30 repas à CHF 16.- par personne
- > 20h45 animation musicale avec l'Orchestre Arpège

### Dimanche 25 avril

- > 11h ouverture des stands et apéritif (salle de Vernier-Place)
- > 11h30 animation avec le groupe Les Joyeux Retraités
- > 12h30 repas à CHF 18.- par personne
- > 14h animation avec le groupe les Joyeux Retraités
- > 17h fermeture des stands
- > 17h30 fin de notre kermesse



# Devenez **sociétaire Raiffeisen** et profitez d'avantages exclusifs.



- ▶ Taux d'intérêt préférentiel sur l'épargne
- ▶ Compte privé **sans frais** !
- ▶ Carte de crédit et Maestro **gratuite la 1<sup>ère</sup> année**
- ▶ Accès gratuit à plus de 300 musées en Suisse

## Banque Raiffeisen Genève Ouest

### Agence de Vernier

Chemin Champ-Claude 1

Tél. 022 930 91 91



## Ecole BER Genève

**Nouveau:** 6<sup>e</sup> spécialisée  
Classes du *CYCLE* et  
10<sup>e</sup> degré préprofessionnel  
*paramédical* ou en  
*économie*

Cours d'appui  
Français pour étrangers  
Secrétariat *médical*

A votre service  
depuis 1952

Centre ville  
Petits effectifs

Appelez le 022 340 12 81 - 16, Gutenberg



Expert en assurance

Bâloise assurances  
Agence Générale  
Genève Rive-Droite  
Rue de Lyon 87  
1203 Genève

## Armando Amore Votre assureur toutes branches à Vernier

- Assurances de choses et de personnes
- Prévoyance bancaire et assurances
- Analyse de portefeuille, PME et particuliers
- Planifications financière et hypothécaire

Téléphone 022 949 01 37

Mobile 079 200 70 51

E-mail [armando.amore@baloise.ch](mailto:armando.amore@baloise.ch)

## G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43

Fax 022 341 67 72

Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

## G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste  
Aménagements extérieurs  
Entretien  
Clôtures - Piscines



Ch. des Vidollets 41 - 1214 Vernier

Tél. 022 341 18 56 - Fax 022 341 23 21



## www.canal29.ch est né



Oyez ! Oyez ! Bonnes Gens, Gentes Dames, Beaux Messieurs, Distingué(e)s Navigateurs(trices),

La toile (Internet) compte plusieurs millions de pages, mais depuis le mercredi 18 février 2004 à 19h55, un nouveau site est né !

Depuis plus de deux ans, nous évoluons régulièrement ce projet, notamment lors de nos Assemblées Généra-

les, espérant qu'une bonne volonté se manifeste et se charge de la création et de la gestion d'un site Internet, nouveau miroir de nos activités.

Il nous a bien fallu empoigner le taureau par les cornes nous-mêmes et devenir, à nouveau, autodidactes (après le montage sur PC, PowerPoint pour le Journal à l'Ecran, etc.), nous voici Webmaster's ! Une nouvelle ligne sur notre C.V.

Pourquoi cette idée s'est-elle propagée dans les tortueux esprits de certains membres de notre comité ? La télévision est un média, l'informatique un multimédia, donc la télévision trouve tout naturellement sa place sur le Web. D'ailleurs n'y a-t-il pas des chaînes télévisuelles diffusées exclusivement sur le Net !

Aujourd'hui, le contenu de nos pages vous propose : la grille du programme du mercredi suivant et les projets du

mois, un historique de notre Association, une (brève) présentation de nos activités et de notre équipement, la façon de capter nos signaux et des photos, des tas de photos et encore des photos telles que les réclamait à grands cris votre présentateur lors de nos précédentes émissions.

Bien évidemment, nous n'en sommes qu'aux balbutiements et si nos moyens nous le permettent, pourquoi ne pas envisager de mettre en ligne nos clips, nos reportages, le Journal à l'Ecran ou des pages et des documents à télécharger.

Si vous consultez notre nouveau bébé n'oubliez pas de laisser quelques mots sur le Livre d'Or, toutes vos impressions seront pour nous une bonne source d'inspiration.

[www.canal29.ch](http://www.canal29.ch)

## Le collège des Coudriers fête ses 30 ans

A cette occasion, le collège présente :

**du 4 au 9 mai 2004  
au Théâtre Pitoeff à 20h15**

**«La belle au bois dormant»**

comédie musicale originale en création mondiale.

Vous aller passer un moment inoubliable au pays des fées, vous vivrez en 26 tableaux la merveilleuse histoire de la belle au bois dormant !

Un spectacle donné par des élèves qui vont chanter, jouer et danser devant vous pour votre plus grand plaisir... et le leur !

Vous souvenez-vous de «Michel et Malika» ? Vous aviez rempli le théâtre chaque soir !

Alors faites-vous plaisir, ainsi qu'à vos enfants : venez nous voir du 4 au 9 mai 2004 !

Pour tous renseignements :  
philippe.mettral@edu.ge.ch  
ou 079 206 94 82  
ou 022 710 05 60

Pour réserver :  
Stand info Balxert au 022 979 02 01  
Fnac au 022 979 44 58



# Les scouts de Vernier ouvrent leurs camps



Section Soeur-Claire, week-end de Noël 2003

Nous vous proposons de découvrir le scoutisme en participant à un camp d'été scout. Ces camps donnent aux jeunes l'occasion de vivre une expérience hors du commun : vivre des aventures passionnantes, découvrir la

nature, partager des moments inoubliables, le tout dans une ambiance très chaleureuse.

N'hésitez pas à prendre contact avec la responsable du groupe pour toute question, renseignement ou inscription !

Il est souhaitable de participer à quelques activités scouts avant le camp : cela permettra de faire connaissance

avec les autres participants, rencontrer les responsables, et découvrir préalablement le fonctionnement du scoutisme.

**Contact :**  
Responsable groupe scout  
de Vernier :  
Andrea Pereira, tél. 022 341 44 09  
addax83@yahoo.com



Troupe Naville, camp d'été 2002

	Meute St Jacques	Section Sœur-Claire	Troupe François-Naville
<b>Pour qui ?</b>	garçons et filles	filles	garçons
<b>Quel âge ?</b>	de 7 à 11 ans	de 12 à 17 ans	de 12 à 17 ans
<b>Quand ?</b>	13 – 21 août 2004	9 – 21 août 2004	26 juin – 8 juillet 2004
<b>Où ?</b>	Région lausannoise	Canton du Jura	lieu surprise !



# L'Avenir accordéoniste de Châtelaine

**L**e 28 février dernier, l'Avenir de Châtelaine au grand complet s'est retrouvé à la Salle des Fêtes du Lignon pour sa soirée annuelle, afin de fêter dignement ses 70 ans.

Pour l'occasion, les Avenirien(ne)s avaient fourni le meilleur d'eux-mêmes :

La salle et la buvette, décorées de palmiers « fabrication-maison », de plantes vertes, de posters, de coins « détente », d'un stand pâtisserie transformé en tente berbère, accueillait de nombreuses tables, auxquelles il fallut ajouter bon nombre de chaises pour le très nombreux public.

La scène, utilisée jusqu'à son mur de fond, resplendissait de couleurs, le décor de fond peint à la main dans le style « ethno-sympa » répondant au jeu des lumières et des UV.

Et, sur scène, se succédaient dans un fouillis savamment orchestré, les 5 formations de l'Avenir, en costumes du monde, entremêlées avec les groupes de danse de l'école de Catherine LeSaint, les Galiciens de Genève, des percussions brésiliennes, une chanteuse italienne, un spécialiste ès diabolos...

Le programme musical, pour la plus grande part inédit en orchestre d'accordéon, était constitué de musiques du monde. S'y sont succédés Manu Chao, Duke Ellington, the Lord of the Dance, la Compagnie Créole, Jonas, Mort Shumann, Tequila, du folk cajun et basque, le tout entrecoupé de pièces spécialement composées par notre chef d'orchestre, Daniel CLOUX.

Le final fut grandiose, tous les musiciens, quel que soient leur instrument

et leur âge, se retrouvant sur scène pour interpréter une « Ballade suédoise » devenue « sans frontières » tant le mélange d'instruments la rendait universelle, et descendant dans la salle au son du violon du cajun « la Fille de la cuisine ».

La soirée s'est poursuivie jusqu'au petit matin avec la disco de « Knights of Dance », autour des stands de nourriture (rouleaux de printemps, assiettes valaisannes, etc) et de Bières du Monde.

Ce fut vraiment une « sacrée soirée », filmée par Canal29, et ceux qui l'ont ratée ne pourront que s'en mordre les doigts !

Vous pourrez retrouver quelques extraits du programme musical lors de nos prochains concerts.

## Nouveauté

Le Duo Baiana Split (Sylvie BOSSI / Daniel CLOUX) vous annonce l'ouverture de son site Internet : [www.baiana-split.ch](http://www.baiana-split.ch)

## Agenda

Mercredi 12 mai 2004 à 19h  
Audition à l'aula de l'école des Ranches, entrée libre.

## Stage musical pour Accordéonistes et autres instrumentistes

du 15 au 21 août 2004

Chaque matin : 3 heures de pratique instrumentale en groupe, avec un concert final.

Chaque après-midi sera animé par des moniteurs proposant des activités sportives.

En soirée : billard, pétanque, jeux, soirée dansante, vidéo, flipper, baby foot, ping-pong...

Lieu : village LVT Evasion Tonique, à Villers-le-Lac (Val de Mordeau, Franche-Comté, France, proche de Neuchâtel) agréé par Jeunesse et Sports et l'Education Nationale.

Tarif : CHF 480.- par personne (âge minimal 9 ans)

Comprenant : hébergement (chambres 2 lits), pension complète, cours, animations, transport sur place.

Inscription : avril 2004.

Tous les instrumentistes, frères, sœurs ou amis, autres que des accordéonistes, sont les bienvenus (à condition que leur instrument soit facilement transportable...). Accompagnements bienvenus.

### Contact:

Daniel CLOUX, tél. 021 825 40 09 ou 078 744 50 71,  
Sylvie BOSSI, tél. 022 782 05 89  
[sbophd@bluewin.ch](mailto:sbophd@bluewin.ch)  
[www.baiana-split.ch](http://www.baiana-split.ch)



## Les pompiers vous **ouvrent leurs portes**

Vos sapeurs-pompiers avec la participation de vos samaritains vous invitent

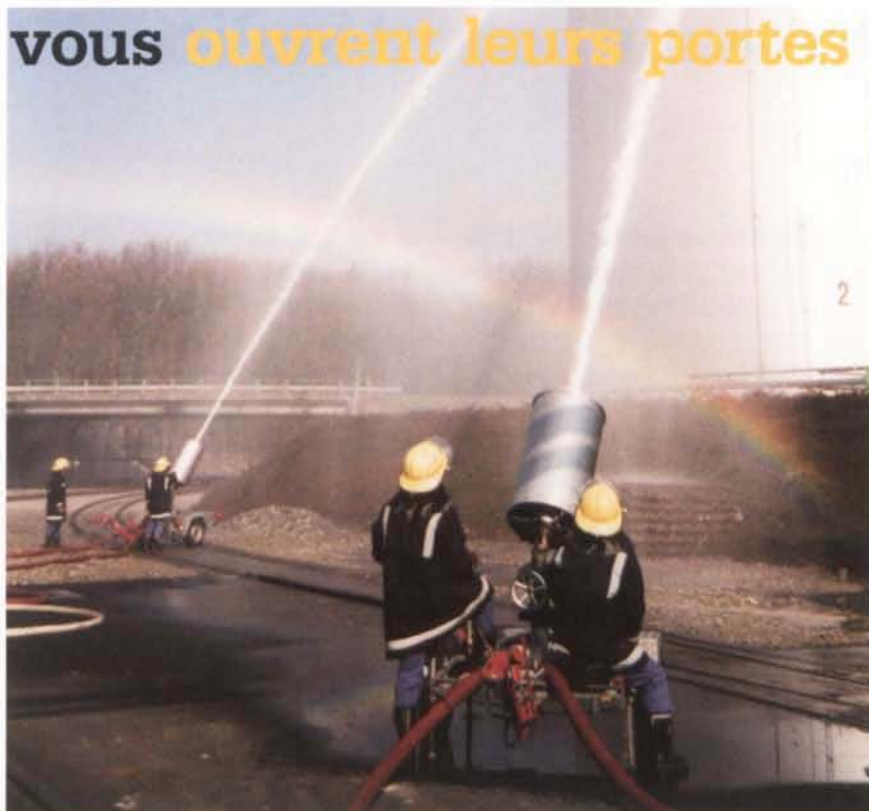
**le samedi 8 mai 2004 pour une journée portes ouvertes de 10h à 17h**

Démonstrations toutes les heures  
Présentations de nos locaux et notre matériel

Jeux pour les enfants

Buvette et petite restauration.

Bâtiment de la sécurité de Vernier,  
via Monnet 3, 1214 Vernier



## Assemblées **générales**

Les membres de l'AICE sont convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu lundi 19 avril 2004 à 20h30 au Centre de Quartier de Châtelaine.

Ordre du jour :

1. Election des scrutateurs
2. Lecture et acceptation du PV de l'assemblée générale 2003
3. Rapports du président, de la trésorière, des vérificateurs des comptes
4. Acceptation des rapports et décharge au comité
5. Situation et fonctionnement actuel de l'AICE
6. Elections : du président, des membres du comité, des vérificateurs
7. Fixation du montant de la cotisation
8. Divers

A l'issue de l'assemblée nous partagerons le verre de l'amitié.

Les membres de l'association de la **Bourse aux Vêtements de Vernier-Village** sont invités à participer à leur assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 mai 2004 à 19h à la buvette de l'école des Ranches

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire 2003
2. Lecture du rapport d'activité
3. Lecture du rapport financier
4. Lecture du rapport des vérificatrices des comptes
5. Approbation des différents rapports
6. Election du comité
7. Election des vérificateurs des comptes
8. Propositions individuelles et divers
9. Clôture

### Une date à retenir

...et vous pourrez venir dénicher des trésors

**le samedi 22 mai de 10h à 17h**

**au Vide Grenier**

de Vernier Village

préau de l'école des Ranches  
face à la Mairie/arrêt bus 6

Organisateurs :

association Les Z'ateliers  
Maison du Quartier L'Alibi



## L'Aéroport International de Genève vous informe

En mars, vous avez dû recevoir le premier numéro de GVAEnvironnement, le nouveau bulletin d'information environnementale de l'Aéroport International de Genève. GVAEnvironnement est diffusé deux fois par année, à tous les ménages de la commune en 2004 et sur inscription gratuite dès 2005. Il con-

tient des informations concernant le trafic aérien (mouvements d'avions, vols de nuits), la lutte contre le bruit des aéronefs et les autres domaines de la protection de l'environnement.

Vous pouvez également consulter et imprimer GVAEnvironnement sur le site Web

de l'AIG : [www.gva.ch](http://www.gva.ch)  
(Pages Environnement - Publications)  
ou en contactant  
le service Environnement de l'AIG,  
e-mail : [environnement@gva.ch](mailto:environnement@gva.ch),  
tél. : 00 41 22 717 74 61.

À la recherche de nouvelles tendances et de créativité ?

# Le Pavillon

RESTAURANT

Le moyen de vous restaurer...

... en toute simplicité.

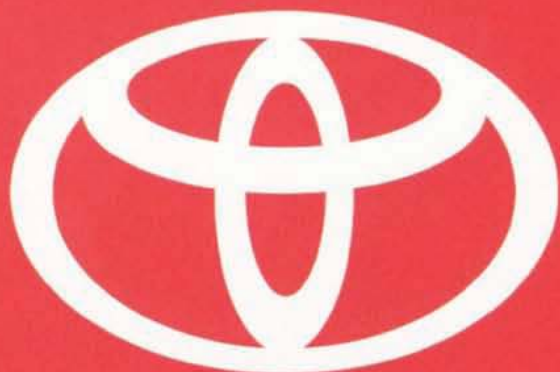
Ouvert 7 jours sur 7,  
de 11h00 à 22h30

NH Geneva Airport Hotel  
Avenue de Mategnin 21 - 1217 Meyrin

Tél. 022 98 99 523

Fax 022 98 99 999

E-mail : [nhgenevaairport@nh-hotels.com](mailto:nhgenevaairport@nh-hotels.com)



# TOYOTA

 Maintenant au ...

## Garage du Lignon

*Dreams unlimited*

Emil Frey SA Genève  
Route du Bois des Frères 46  
1219 Le Lignon

Tél. 022 979 15 15  
[chrysler.geneve@emilfrey.ch](mailto:chrysler.geneve@emilfrey.ch)  
[www.emil-frey.ch](http://www.emil-frey.ch)



Votre partenaire leasing  
**MultiLeaseSA**  
[www.multilease.ch](http://www.multilease.ch)

Chez nous, vous trouvez en tout temps d'excellentes voitures de démonstration et des occasions avantageuses!



La Commune de Vernier et L'Opéra-Studio de Genève

présentent

# VENUS and ADONIS

OPERA DE  
JOHN BLOW

# DIDO and AENEAS

OPERA DE  
HENRY PURCELL

*Mise en scène*  
Colette Tomiche

*Direction musicale*  
Jean-Marie Curti

13, 14, 21 et 22 MAI 2004  
à 20H

16 et 23 MAI 2004  
à 17H

SALLE DES FETES  
DU LIGNON  
LE LIGNON-GENEVE

Vente billets:  
Stand Info de Balexert  
Globus et à l'entrée

Renseignements:

Service de la culture de Vernier,  
022 306 07 80 [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch)

[www.operastudiogeneve.ch](http://www.operastudiogeneve.ch)